

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA DE WILAYA DE BISKRA
NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE : 408015000007086

MISE EN DEMEURE N°01

Conformément aux dispositions de l'article 149 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de service public.

- Vu le marché conclu entre Monsieur le directeur des travaux publics de la wilaya de BISKRA –Responsable de l'action et l'entreprise Algérienne des ponts et des travaux d'art **SAPTA** sis à 63 Boulevard Bougara El Biar Alger, visé par la commission des marchés publics de la wilaya de BISKRA sous le N°337 en date du 25/06/2025 et visé par le contrôleur budgétaire de la wilaya de BISKRA sous le N°1267 en date du 17/07/2025, relatif aux travaux du projet :

Lot 04 : Réalisation d'une passerelle sur la RN03 au PK 340+850.

Dans le cadre de l'opération : Réalisation du dédoublement de la RN03 sur 26 km du PK336 au PK342 et du PK363 au PK 383 (2ème tranche).

- Vu l'ordre de service (Notification) le 27/07/2025 sous le N°109.
- Vu l'ordre de service (Démarrage des travaux) le 30/09/2025 sous le N°156.
- Vu la faible cadence des travaux et l'insuffisance des moyens de réalisation et l'encadrement technique du projet.

L'entreprise Algérienne des ponts et des travaux d'art SAPTA, **est mise en demeure (N°01)** pour accélérer la cadence de réalisation des travaux dans un délai de sept (07) jours à compter du premier jour de publication de cette mise en demeure dans le BOMOP ou dans la presse nationale ou dans la presse électronique agréée.

Faute de respecter le contenu de cette mise en demeure, l'administration procèdera à l'application de la réglementation en vigueur.